

SIGNIFICATION D'UNE ORDONNANCE PÉNALE – En application de l'article 88 du Code de procédure pénale.

En vertu de l'art. 354 CPP, le prévenu peut former opposition auprès de l'autorité qui a statué, par écrit et dans les 10 jours dès la notification ou la communication de la présente décision. L'opposition ne doit pas obligatoirement être motivée. **Si aucune opposition n'est valablement formée, l'ordonnance pénale est assimilée à un jugement entré en force.** La procédure en cas d'opposition est réglée par l'article 355 CPP.

Contrevenant Nom, prénom, date de naissance	Date de l'ordonnance	Peine d'arrêts en jours	Amende et frais	Aff.
Préfecture d'Aigle				
PATRICK Jérémie, 24.07.1994	24.02.2023	6	600.-	0000134
STUCKI Jonatan, 12.11.2002	24.02.2023	2	200.-	0000262
Préfecture du Gros-de-Vaud				
RAFFIN Nicolas, 16.03.1974	23.02.2023	2	120.-	0000124
Préfecture du Jura-Nord vaudois				
LAHLOU CHENNA Nabila, 23.04.1985	24.02.2023	2	120.-	0004896
MASTROJANNI Frederica, 11.07.1953	24.02.2023	2	180.-	0004969
ROCHAT Stéphane, 01.02.1985	24.02.2023	1	100.-	0000446
ROLET Lindsey, 20.02.1986	22.02.2023	6	600.-	0005311
SOUSA CARVALHO Liliano, 23.04.1978	24.02.2023	3	260.-	0000217

Contrevenant Nom, prénom, date de naissance	Date de l'ordonnance	Peine d'arrêts en jours	Amende et frais	Aff.
Préfecture de Lavaux-Oron				
HOTI Edonis, 13.03.1990	24.02.2023	2	120.-	0003943
Préfecture de Morges				
DURAND Yann, 19.03.1973	10.01.2023	4	460.-	23/20
DEMIRCI Mehmet Can, 22.06.1998	17.02.2023	1	120.-	23/82
DOUAB Walid, 17.07.1980	17.02.2023	4	460.-	23/163
Préfecture de l'Ouest lausannois				
GAYE Amadou, 15.12.1965	24.02.2023	1	60.-	0000122
MOULINNEUF Yanick, 02.06.1970	24.02.2023	1	60.-	0000289
TAOURIRI Abderrahim, 01.06.1972	24.02.2023	6	600.-	0000263
Préfecture Riviera-Pays d'Enhaut				
RAFA Victoria-Lova, 23.08.1991	24.02.2023	1	100.-	0000116

SIGNIFICATION D'UNE ORDONNANCE PÉNALE CONVERSION – En application de l'article 88 du Code de procédure pénale.

En vertu de l'art. 354 CPP, le prévenu peut former opposition auprès du préfet qui a statué, par écrit et dans les 10 jours dès la notification ou la communication de la présente décision. L'opposition ne doit pas obligatoirement être motivée. **Si aucune opposition n'est valablement formée, l'ordonnance pénale est assimilée à un jugement entré en force.** La procédure en cas d'opposition est réglée par l'article 355 CPP.

Contrevenant Nom, prénom, date de naissance	Date de l'ordonnance de conversion	Peine d'arrêts en jours	Amende et frais	Aff.
Préfecture du Gros-de-Vaud				
TOR Kerem, 15.10.1968	23.02.2023	2	120.-	0000641
Préfecture du Jura-Nord vaudois				
JOBIN Guillaume, 06.10.1991	21.02.2023	1	100.-	0003924

Contrevenant Nom, prénom, date de naissance	Date de l'ordonnance de conversion	Peine d'arrêts en jours	Amende et frais	Aff.
Préfecture de Morges				
YEMANE Habtom, 01.02.1992	03.02.2023	2	308.-	22/1441
MARTIN GRANADO Luis Alberto, 04.05.1972	24.02.2023	4	440.-	22/1492

SOMMATIONS – Les suivants, sans domicile connu, sont sommés de payer aux bureaux des préfectures respectives, dans les trente jours, l'amende et les frais auxquels ils sont condamnés. Le détail de la (des) condamnation(s) est tenu à disposition auprès de la préfecture concernée.

A défaut de paiement dans ce délai dès la date ci-dessus, il pourra être procédé à des poursuites, et, le cas échéant, à l'exécution de la peine privative de liberté de substitution, en application des dispositions de la loi sur l'exécution des condamnations pénales du 4 juillet 2006.

Contrevenant Nom, prénom, date de naissance	Date du prononcé	Aff.
Préfecture du Jura-Nord vaudois		
DERIAZ Mathilde, 20.04.2002	24.02.2023	0004708
HOLDEREGGER Michel, 03.04.1976	24.02.2023	0004537
ROLET Lindsey, 20.02.1986	24.02.2023	0005012
WYSS Corinne, 22.06.1968	24.02.2023	0003007
Préfecture de Lavaux-Oron		
PERTESHI Maria, 25.12.1974	24.02.2023	0004069

Contrevenant Nom, prénom, date de naissance	Date du prononcé	Aff.
Préfecture de Morges		
ALI Besar, né le 10.03.2001	25.10.2022	22/1774
KAYA Hakan David, né le 11.04.2001	04.11.2022	22/1954
DIONE Diame, né le 11.04.1987	22.11.2022	22/1532
RANDRIAMAHERY Steve, né le 08.03.1998	15.11.2022	22/2061
CHELGHOU Abdou, né le 14.06.1983	22.12.2022	22/2071
SE SE Emilienne, née le 27.01.1979	17.11.2022	22/2137
Préfecture de l'Ouest lausannois		
GASHI Vesel, 23.12.1998	24.02.2023	0002201